

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 septembre 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 29 septembre 2021, à 18 h 30, à huis clos, sous la présidence de madame la mairesse suppléante Isabelle Jacques, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Monique Richard, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation des comptes du mois (comptes à payer);
5. Octroi de contrat pour déneigement du chemin de la Rive et chemin Bellevue (TP 2021-022);
6. Octroi de contrat pour le déneigement du Secteur Sud (TP 2021-021);
7. Octroi de contrat pour le déneigement du chemin Josée (TP 2021-023);
8. Octroi de contrat pour des travaux sur le chemin Parkview;
9. Entente intermunicipale avec Sainte-Agathe-des-Monts pour le déneigement;
10. Vente d'une partie du chemin Chaumont;
11. Délégation de pouvoir au Directeur général par intérim (DGI) pour embaucher un directeur des travaux publics et un contremaître;
12. Correction règlement no 887 – modifier le montant de la dépense;
13. Demande de PIIA no 2021-0200, 1672, chemin du Village, lot 3 959 976;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, madame la mairesse suppléante Isabelle Jacques, présidente de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 17 septembre 2021.

3. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Résolution
2021-09-336
Adoption de
l'ordre du jour

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-337
Acceptation des
comptes du mois

4. Acceptation des comptes du mois (comptes à payer)

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer au fonds de dépenses en immobilisation (FDI), émise le 24 septembre 2021, au montant de 1 175 946,47 \$, soit approuvée et que le secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-338
Octroi contrat
d'épandage ch. de
la Rive et chemin
Bellevue

5. Octroi de contrat pour le déneigement du chemin de la Rive et chemin Bellevue (TP-2021-022)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard doit renouveler le contrat de déneigement d'une partie des chemins de la Rive et Bellevue ainsi que le sablage de la côte du chemin de la Rive, projet TP2021-022;

ATTENDU QUE quatre entrepreneurs ont été invités, et seulement un d'entre eux a déposé une soumission soit:

Nom	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total (sans tx)
Déneigement Isabelle et André	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	17 100 \$

ATTENDU le protocole d'entente, déjà signé entre les représentants de l'Association des propriétaires du Domaine des Quatre-Lacs et la Municipalité, de procéder à la facturation des propriétaires concernés à même le compte de taxes, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'à titre informatif, le coût de ce contrat pour la dernière année, saison 2020-2021, était de 5 500 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de déneigement et sablage des chemins de la Rive et Bellevue pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 à Déneigement Isabelle et André pour un montant de 17 100 \$, plus les taxes applicables;

QUE le contrat soit payable en trois (3) versements, sur présentation des factures.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général par intérim, la directrice générale adjointe ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la réalisation complète de ce contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits conformes pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution, au code budgétaire 02-330-99-443 (déneigement chemins privés).

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-339
Octroi contrat
déneigement du
Secteur Sud

6. Octroi de contrat pour le déneigement du Secteur Sud (TP 2021-021)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard doit renouveler le contrat de déneigement, déglacage et sablage des chemins du secteur Sud (domaines Flamingo et Lac Gémont),

ATTENDU QUE l'ensemble des chemins à déneiger de ce secteur cumule une longueur totale de 22,46 km;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat d'une durée de 3 ans et se réserve le droit de le prolonger pour 2 années additionnelles.

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé conformément à la politique d'achat en publiant sur le site SEAO et dans l'Information du Nord, l'appel d'offres TP2021-021;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Nom	Montant, taxes en sus
Excavation et Carrière Écono	224 150,80 \$ / année
9161-4396 Québec inc.	254 786.24 \$ / année

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a soumissionné conformément aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte d'octroyer le contrat de déneigement du secteur Sud pour une période de trois ans 2021-2024 (avec 2 ans en option, 2024-2026) à l'entrepreneur Excavation et Carrière Écono, selon les modalités suivantes :

Hiver 2021-2022 = 22,46 km 9 980,00 \$/km, soit 224 150,80 \$ / année, taxes en sus

Hiver 2022-2023 = 22,46 km 9 980,00 \$/km, soit 224 150,80 \$ / année, taxes en sus

Hiver 2023-2024 = 22,46 km 9 980,00 \$/km, soit 224 150,80 \$ / année, taxes en sus

Années optionnelles :

Hiver 2024-2025 = 22,46 km 9 980,00 \$/km, soit 224 150,80 \$ / année, taxes en sus

Hiver 2025-2026 = 22,46 km 9 980,00 \$/km, soit 224 150,80 \$ / année, taxes en sus

QUE ces frais soient imputés au code budgétaire d'opérations 02-330-00-433 et que la directrice générale adjointe, le directeur des travaux publics ou le chargé de projets soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE la supervision des travaux soit effectuée par le contremaître des travaux publics ou son représentant désigné ;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ET QUE la directrice des finances soit mandatée pour effectuer les déboursés en ce sens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits conformes pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution, au code budgétaire 02-330-00-443 (déneigement chemins privés).

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-340
Octroi de contrat
déneigement
chemin Josée

7. Octroi de contrat pour le déneigement du chemin Josée (TP 2021-023)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard doit renouveler le contrat de déneigement pour l'entretien du chemin Josée qui se situe à l'extrémité du chemin du Val-des-Monts (soit à environ 8 km du garage municipal), projet TP2021-023;

ATTENDU QUE le chemin à déneiger est une côte abrupte (> 15 %);

ATTENDU QUE le travail de déneigement nécessite un tracteur agricole équipé d'une grappe à neige, des pneus à chaîne et d'une sableuse particulière et que la Municipalité ne possède pas ce type d'équipement;

ATTENDU QUE quatre entrepreneurs ont été invités, et seulement l'un d'entre eux a déposé une soumission soit:

Nom	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total (sans tx)
9303-3249 Québec inc. (Gaétan Vendette)	5 800 \$	6 400 \$	6 900 \$	19 100 \$

ATTENDU QU'à titre informatif, le coût de ce contrat pour la dernière année saison 2020-2021, était de 3 200 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par la conseillère:
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Monique Richard

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte d'octroyer le contrat de déneigement et sablage du chemin Josée pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 à 9303-3249 Québec inc. représentée par Gaétan Vendette, pour un montant de 19 100 \$, plus les taxes si applicables;

Que le contrat soit payable en trois (3) versements, sur présentation des factures.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général par intérim, la directrice générale adjointe ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la réalisation complète de ce contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits conformes pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution, au code budgétaire 02-330-00-443 (déneigement chemins privés).

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-341
Travaux sur le
chemin Parkview

8. Travaux sur le chemin Parkview

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire améliorer la qualité du confort au roulement et réduire les coûts d'entretien sur une partie du chemin Parkview;

ATTENDU le règlement no 859 sur la gestion contractuelle actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard estime que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'effectuer le remplacement des glissières de sécurité et l'enlèvement d'énormes roches et d'effectuer des travaux de réfection incluant le pavage sur une distance approximative de 215 mètres, entre les adresses 124 et 184 chemin Parkview;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise qu'un contrat soit octroyé pour effectuer le remplacement des glissières de sécurité et l'enlèvement d'énormes roches et d'effectuer des travaux de réfection incluant le pavage sur une distance approximative de 215 mètres entre les adresses 124 et 184, chemin Parkview;

QU'une somme maximale de 80 000 \$, plus les taxes applicables, provenant du surplus non affecté soit prévue pour la réalisation des travaux;

ET QUE le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe et le maire, ou en son absence, le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits conformes pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution, au code budgétaire 55-991-10-001 (surplus non affecté).

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-342
Entente
intermunicipale
avec Sainte-
Agathe-des-Monts
pour le
déneigement

9. Entente intermunicipale avec Sainte-Agathe-des-Monts pour le déneigement

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la ville de Sainte-Agathe-des-Monts prévoyant la fourniture de services d'entretien hivernal de certaines voies publiques municipales a pris fin le 30 janvier 2021;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) afin de renouveler l'entente intermunicipale pour procéder à l'entretien hivernal des tronçons des chemins du Lac-Beauchamp et Chalifoux qui appartiennent à Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte de renouveler l'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, prévoyant la fourniture de services d'entretien hivernal de certaines voies publiques municipales, pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général par intérim, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale mentionnée ci-haut.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-343
Vente d'une partie
du ch. Chaumont

10. Vente d'une partie du chemin Chaumont

ATTENDU la réception des lettres préparées le 13 avril 2017 et le 25 août 2021 par Me Jean-J. Brossard, notaire, concernant l'acquisition d'un immeuble appartenant à une société dissoute;

ATTENDU QUE l'immeuble est identifié par les lots 4 125 852 et 4 125 892 et correspond à la partie privée du chemin de Chaumont;

ATTENDU QUE les propriétaires situés en bordure de cette partie privée désirent s'en porter acquéreurs;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'intention d'acquérir cette partie de chemin, puisqu'il n'est pas conforme aux exigences du règlement en vigueur;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'acquisition d'une partie du chemin de Chaumont (lots 4 125 852 et 4 125 892) par les propriétaires des lots avoisinants (204 à 282, chemin de Chaumont);

ET QUE la présente résolution soit envoyée à Me Jean-J. Brossard, notaire.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-344
Délégation de
pouvoir au
Directeur général
par intérim pour
embaucher un
directeur des
travaux publics et
un contremaître

11. Délégation de pouvoir au Directeur général par intérim pour embaucher un directeur des travaux publics et un contremaître

ATTENDU QUE la Municipalité désire réitérer la délégation de pouvoirs au Directeur général notamment et de façon non exclusive en matière de ressources humaines quant au pouvoir d'embauche du personnel;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la présente résolution n'a pas pour effet de restreindre tout pouvoir antérieurement délégué au Directeur général ni d'affecter la portée du Règlement no 507;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard délègue au directeur général par intérim les pouvoirs contenus à l'article 165 du Code municipal, notamment le pouvoir d'engager un directeur des travaux publics et de l'ingénierie ainsi qu'un contremaître, et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général par intérim, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la réalisation complète de ce mandat.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-345
Correction Règl.
887 – modifier le
montant de la
dépense

12. Correction règlement no 887- modifier le montant de la dépense

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté par résolution no 2021-05-145 le règlement no 887 décrétant un emprunt de 345 000 \$ pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 887 afin de documenter comment sera financé l'écart du coût du camion présenté à l'annexe « A » pour un total de 380 655,94 \$ car le règlement d'emprunt prévoit un emprunt de 345 000\$;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE l'article 4 du règlement numéro 887 soit remplacé par le suivant : « aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 345 000 \$ sur une période de dix (10) ans. Le tout basé sur l'estimation préparée le 24 mars 2021, par le directeur des travaux publics, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A », et le solde du montant excédent le 345 000 \$ sera financé par le fonds général;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-346
Demande de PIIA
2021-0200, 1672,
ch. du Village, lot
3 959 976

13. Demande de PIIA no 2021-0200, 1672, chemin du Village, lot 3 959 976

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2021-0200 visant à permettre l'installation temporaire d'un conteneur maritime afin d'y accueillir le poste du Centre plein air, qui sera démolé en raison de sa vétusté, situé au 1672, chemin du Village, lot 3 959 976;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan projet d'implantation préparé le 18 mars 2009 par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, minute no 7570 montrant le conteneur dessiné par le demandeur, photo d'inspiration et échantillon de couleurs du revêtement de Canoxel et plan du conteneur préparé par le demandeur;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: conteneur recouvert en Canexel de couleur bois de grange ou loup gris, portes en acier prépeint de couleur blanc ou noir, fenêtres en PVC de couleur blanc ou noir;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire aux critères d'évaluation énoncés au règlement de PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour l'obtention des certificats d'autorisation de la démolition du Centre plein air et de l'installation du conteneur maritime;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2021-0200, suivant les conditions ci-après :

1. Le conteneur devra être recouvert de Canexel de couleur loup de gris avec portes et fenêtres de couleur noire;
2. Le conteneur devra être localisé à une distance d'au moins 15 mètres de la ligne des hautes eaux des cours d'eau et milieux humides;
3. Obtenir les certificats d'autorisation conformément à la réglementation applicable dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi cette résolution deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉE

14. Période de questions

Résolution
2021-09-347

Levée de la séance

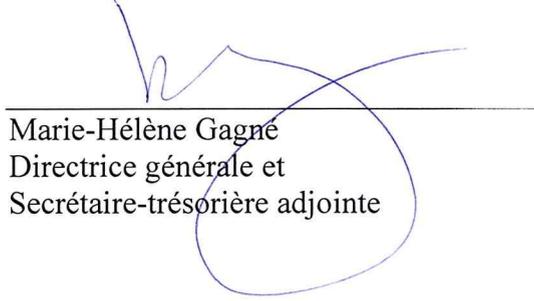
15. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée à 18h 40.

ADOPTÉE


Isabelle Jacques
Mairesse suppléante


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe